

COMITE DE DIRECTION FAUCIGNY GLIERES TOURISME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE DE DIRECTION

L'an 2023 le 24 octobre à 18h30 heures, le Comité de Direction Faucigny Glières Tourisme, dûment convoqué le 18 octobre 2023, s'est réuni Salle consulaire, Mairie de Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, président de la Communauté de communes Faucigny Glières.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS (15) : Sylvie ALLARD, Patricia BALLARA, Dominique BLANC, Sébastien BROISIN, Christophe FOURNIER, Véronique GUERIN, Christelle JAUN, Josiane JORAT, Amalia JOURDAN, Gilbert LAPORTE, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Philippe MONET, Daniel NAVARRO, Stéphane VALLI.

DÉLÉGUÉ(S) ABSENT(S) non représenté(s) (5) : Adrien BROISIN, Julie FERNANDEZ, Luc LAVAL, Christophe PERY, Maurice REVILLOD,

Madame Patricia BALLARA a été désignée secrétaire de séance.

N°1-2023 : ELECTION DU PRESIDENT DE L'EPIC FAUCIGNY GLIERES TOURISME

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code du tourisme et notamment l'article R133-5 ;

VU la délibération n°148.2023 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Faucigny Glières en date du 09 octobre 2023 relative à la création d'un office de tourisme intercommunal sous la forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) et à l'approbation des statuts ;

VU la délibération n°149.2023 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Faucigny Glières en date du 09 octobre 2023 relative à la désignation des membres du comité de direction ;

CONSIDERANT que le Président et le Vice-Président de l'office de tourisme sont élus par le comité de direction en son sein ;

CONSIDERANT la candidature de Madame Amalia JOURDAN pour la fonction de Présidente de l'EPIC Faucigny Glières Tourisme ;

LE COMITE DE DIRECTION :

- **PROCEDE** à l'élection du Président ;

VU le dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (bulletins déposés) : 15
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 10

- **PROCLAME** Madame Amalia JOURDAN, ayant obtenu 15 voix (unanimité) et donc la majorité des suffrages exprimés, présidente de l'EPIC Faucigny Glières Tourisme et la déclare immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Patricia BALLARA

FAUCIGNY GLIERES TOURISME
23 RUE PERTUISET
74130 BONNEVILLE

Amalia JOURDAN

FAUCIGNY GLIERES TOURISME
23 RUE PERTUISET
74130 BONNEVILLE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.